

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 12 MAI 2025**

Le conseil municipal dûment convoqué le 5 mai 2025 s'est réuni en mairie le lundi 12 mai, à 18h30, sous la présidence du Maire.

Présents : Alexis Manac'h, Marie-Noëlle Jaffré, Marie-Thérèse Laurent, Gilbert Berrou, Youenn Boudier, Sylvain Charbonnier, Chantal Cloître, Valérie Jouan, Patrice Guillet.

Excusé : Dominique Coadour, procuration à Marie-Noëlle Jaffré.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Jaffré.

Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du 18/03/2025.

SIECE : modification des statuts

Modification de l'article 7-4 des statuts du SIECE lors de l'assemblée générale du 26/02/2025. Mr Denis Salaun, président du SIECE a proposé de modifier l'article 7-4 des statuts du syndicat comme suit :

« 4- AMO pour la transition énergétique :

Le syndicat réalisera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets relatifs à la transition énergétique (panneaux photovoltaïques, hydroélectricité...) pour les communes ou les EPCI qui en feront la demande.

Ces projets seront élaborés en partenariat avec l'ALECOB.

Dans le cadre de ce partenariat avec l'ALECOB, et sur le seul territoire du Pays Centre Ouest Bretagne, dont fait partie le syndicat, le syndicat pourra également réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit de collectivités/EPCI non adhérents ou des sociétés dont ils sont actionnaires, dans le cadre de conventions conclues à titre onéreux. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Brennilis valide, une abstention et neuf voix pour, cette proposition de modification des statuts du SIECE.

Réfection d'un tronçon de la D36-secteur Bellevue

Mr Le Maire propose au conseil une reprise de la chaussée du carrefour de Bellevue jusqu'au rond-point de la route de la centrale. En effet, suite à des travaux antérieurs d'extension des réseaux et à un trafic intense, la chaussée est dans ce secteur fortement dégradée. Après consultation de trois entreprises, des devis comparatifs ont été établis et présentés aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve favorablement la réfection de ce tronçon de la D36 et retient le choix de l'entreprise COLAS pour réaliser les travaux concernés à hauteur d'un montant de 67 122.70 € HT, soit 80 547.24 € TTC.

Bardage hangar communal

La réfection du bardage bois côté ouest du bâtiment et des portes est nécessaire. Il convient également de procéder au traitement des bois (charpentes) des deux hangars communaux. Gilbert Berrou assure la maîtrise d'œuvre et présente au conseil les différents devis et lots retenus :

Lot traitement : BTR
Lot maçonnerie : Menez Stéphane
Lot bardage : Placsyl
Lot menuiserie : Celtic Fuste
Lot coordination des travaux : Berrou Gilbert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil valide les devis proposés pour un montant total de 19 177.40 € HT, soit 22 812.88 € TTC.

Monts d'Arrée Communauté : Rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

MAC a pris la compétence « gestion de l'eau et de l'assainissement » au 1^{er} janvier 2025, ainsi que la compétence « contributions obligatoires au financement du SDIS 29 ».

La CLECT doit évaluer aussi bien les dépenses que les recettes attachées à la compétence transférée.

Le montant des charges transférées du SDIS 29 est de 15 812.00 € pour la commune de Brennilis, cette somme sera déduite de l'attribution de compensation versée par MAC à la commune.

Après présentation aux élus du rapport de la CLECT en date du 1^{er} avril 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les évaluations des charges transférées à Monts d'Arrée Communauté au 1^{er} janvier 2025 à la fois :

- Au titre de la compétence « contributions obligatoires au financement du SDIS 29 »**
- Au titre de la compétence « Eau potable, Assainissement Collectif et Non Collectif »**

Travaux et projets en cours

Toilettes publiques au droit de l'école :

Afin de parachever leur rénovation, 2 devis sont présentés au conseil : un devis pour une pose complémentaire de carrelage et un autre pour des travaux inhérents de plomberie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de travaux de carrelage de l'entreprise Balch Stéphane d'un montant de 1 131.00. € TTC et valide également le devis de travaux de plomberie de l'entreprise Gargam Florian d'un montant de 1 073.42 € TTC.

Espace « Guillou » :

Reprise de l'enrobé effectué (suite à des malfaçons), divers aménagements restent à réaliser (marquages sur le parking, plantations, etc...)

Eclairage public :

Début des travaux prévu fin mai/début juin.

Abords de l'église :

Suite à un entretien avec l'architecte des Bâtiments de France, Mr le Maire informe le conseil qu'un architecte paysagiste doit obligatoirement assurer la maîtrise d'œuvre et qu'une demande préalable de travaux est nécessaire. Le conseil est en attente d'une seconde proposition qui lui permettra de déterminer le choix du prestataire à retenir.

Questions diverses

Salle polyvalente :

Un changement de caisson de VMC est à prévoir à la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société AQUATHIS d'un montant de 1 415.40 € TTC.

Commande de matériel informatique :

Un ordinateur et un vidéo projecteur sont à remplacer à la mairie. Les devis sont présentés au conseil.

Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité, de valider les devis de l'entreprise COMPU Conseil d'un montant total de 2 845.80 € TTC pour l'achat d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur.

Location d'un TPE :

Une proposition de location saisonnière de 3 mois pour un Terminal de Paiement Electronique dédié au camping municipal est présentée au conseil.

Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité, de valider le devis de la société JDC d'un montant de 270.00 € TTC pour la location saisonnière d'un TPE.

Tarifs garderie Périscolaire :

Le conseil municipal par délibération du 17 septembre 2024 à supprimer la régie de recettes de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les tarifs appliqués à la garderie périscolaire étaient mentionnés dans la délibération du 11 septembre 2008 instituant la régie de recettes, il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs indiqués dans la délibération du 11 septembre 2008 :

- 0.50 euros par demi-heure passée à la garderie.
- Chaque demi-heure entamée sera comptée pleinement.
- 0.50 euros pour le goûter.

Pêche :

Les Rencontres Halieutiques Bretonnes auront lieu le samedi 17 mai au lac St Michel.

Réseau téléphonique :

Une réunion avec l'opérateur Orange a eu lieu à Loqueffret au siège de MAC le 16 avril 2025. La suppression du réseau téléphonique cuivre sera effective sur notre commune en janvier 2028 ; la fermeture commerciale est quant à elle prévue dès janvier 2026.

Le réseau cuivre sera remplacé par la fibre ou une autre technologie (mobile, satellite).

PPMS de l'école :

L'installation d'un plan sécurité anti-intrusion à l'école est en cours d'étude, divers devis sont toujours en attente.

Salle polyvalente :

Un conseiller évoque l'état dégradé des chaises dans la salle polyvalente. Se pose donc la question de leur éventuel renouvellement. Les deux adjointes au maire et l'élue concerné acceptent d'assurer le suivi de ce projet (demandes de devis, ...).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.